



ZONE DE DISTRIBUTION : MILLERY MORNANT PRINCIPALE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Anticipant l'obligation de contrôle fixée au 1er janvier 2026, les PFAS ont été recherchés sur ce réseau compte tenu d'une situation à risque et conformément au plan d'action interministériel mis en œuvre par l'ARS (voir site internet de l'ARS). Même si dans l'attente des conclusions des expertises sanitaires nationales l'eau peut être consommée, des mesures correctives ont été prises dès fin 2023 pour rétablir la qualité de l'eau dans le cadre du plan d'actions. Cependant, en raison des inondations exceptionnelles du 17/10/24 ayant impacté la qualité de l'eau des puits du syndicat, ces puits ont été temporairement arrêtés et les mesures correctives provisoirement suspendues. Durant cette période, un achat d'eau plus important en provenance des puits situés à Ternay explique les dépassements de qualité rencontrés. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par des puits situés en nappe alluviale du Garon sur les communes de Millery et Montagny. Un apport est fourni par des puits situés en nappe alluviale du Rhône.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 26600 personnes. Le responsable des installations est le S.I.E. MILLERY MORNANT.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter VEOLIA EAU qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **60**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **10,1 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **216**
Valeur maxi : **0,057 microgramme/L**
(chlorothalonil r471811)

SOMME DE 20 PFAS

B

Dépassements ponctuels de la limite réglementaire

Le terme "PFAS" regroupe plusieurs milliers de substances d'origine industrielle et utilisés dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **0,0858 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,148 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **6,95 microgramme/L**
Valeur maxi : **12,3 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **22,5 °f**
Valeur maxi : **25,4 °f**

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/04/2025

UDI 069000302

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations des réseaux privés (après compteur) ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.